INSA INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES RENNES

# DÉLIBÉRATION
## du conseil d'administration de l'INSA Rennes

## Séance du 4 juin 2026

**Délibération n° 2026.06.04-04 portant désignation des membres de la section disciplinaire à l'égard des enseignants du conseil d'administration**

**Vu** le code de l'éducation et notamment l'article R712-13,
**Vu** les statuts de l'INSA Rennes,
**Vu** le règlement intérieur de l'INSA Rennes et notamment son article 6.1.2,

Considérant que la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants comprend 10 membres répartis en trois collèges :
- collège 1° : 4 PRU ou assimilés, dont au moins 1 PRU,
- collège 2° : 4 MCF ou assimilés,
- collège 3° : 2 représentants des « autres enseignants », c'est-à-dire des personnels titulaires exerçant des fonctions d'enseignement et appartenant à un autre corps de fonctionnaires ;



Considérant que les membres de la section disciplinaire sont, en principe, élus par et parmi les représentants élus du conseil d'administration, selon leur collège respectif et que l'élection intervient dès que le nombre de représentants élus au conseil d'administration, à l'intérieur de chaque collège et pour chaque sexe, est supérieur au nombre de sièges à pourvoir ;

Considérant que si ce nombre est inférieur ou égal, une désignation d'office s'applique ;

Une fois la section constituée conformément à l'article R. 712-13, il convient de désigner les représentants des corps/catégories de personnels d'enseignement présents au sein de l'établissement mais qui ne sont pas représentés dans la section (cf. article R. 712-20) ;

Considérant que les sections disciplinaires sont composées à parité de femmes et d'hommes au sein de chaque collège ;

Considérant que l'élection est organisée par sexe au sein de chaque collège, au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours et que lorsqu'un seul siège est à pourvoir, il s'agit d'un scrutin uninominal majoritaire à deux tours ;

Considérant que le vote est secret.

**INSA RENNES**
**Institut National des Sciences Appliquées de Rennes**
20, avenue des Buttes de Coësmes - CS 70839 - 35708 Rennes Cedex 7 - France
Tél.+ 33 (0)2 23 23 82 00 - Fax + 33 (0)2 23 23 83 96
www.insa-rennes.fr

**ARTICLE 1**

Le conseil d'administration, réunion en sa séance du 4 juin 2026, approuve :

- la désignation des représentants des personnels du collège 1° correspondant aux professeurs des universités ou personnels assimilés au sens du collège A de l'article D. 719-4 et dans lequel figure 2 sièges féminins et 2 sièges masculins, les personnels du collège 1° sont désignés d'office et après tirage au sort pour les classer ;

- la désignation des représentants des personnels du collège des maîtres de conférences ou assimilés dans lequel il y a 2 sièges féminins et 2 sièges masculins à pourvoir, les personnels du collège 2° sont désignés d'office et après tirage au sort pour les classer ;

- la désignation des représentants des personnels du collège des autres enseignants dans lequel il y a 1 siège féminin et 1 siège masculin à pourvoir ;

**ARTICLE 2 :**

Afin de compléter la section disciplinaire à l'égard des enseignants, reste 1 siège féminin et 1 siège masculin à pourvoir dans le collège 3° et après appel à candidature :

| Collèges | Nombre de sièges | Candidats | Nombre de voix | Elus |
|---|---|---|---|---|
| Autres enseignants | 1 (féminin) | Pas de candidature | | |
| Autres enseignants | 1 (masculin) | Maël MARQUER | 4 | Elu |



**ARTICLE 3 :**

Après tirage au sort, le classement par Collège est le suivant :

- Collège PRU : Siham KAMALI-BERNARD, Stéphane MERIC, Carole DAIGUEBONNE, Hossein NOWAMOOZ
- Collège MCF : Yann RICQUEBOURG, Karol DESNOS, Soline BOYER, Kinda HANNAWI-SALMO
- Collège autres enseignants : Maël MARQUER

**ARTICLE 4**

Le directeur, la directrice générale des services et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Effectif statutaire : 27
Membres en exercice : 21
Quorum : 11
Membres présents : 19
Membres représentés : 2

*Le doyen d'âge des personnalités extérieures*

**INSA RENNES**
**Institut National des Sciences Appliquées de Rennes**
20, avenue des Buttes de Coësmes - CS 70839 - 35708 Rennes Cedex 7 - France
Tél.+ 33 (0)2 23 23 82 00 - Fax + 33 (0)2 23 23 83 96
www.insa-rennes.fr

**Siham KAMALI-BERNARD, Stéphane MERIC, Carole DAIGUEBONNE et Hossein NOWAMOOZ sont désignés d'office pour le Collège des PRU, Yann RICQUEBOURG, Karol DESNOS, Soline BOYER et Kinda HANNAWI-SALMO pour le Collège des MCF, Maël MARQUER est élu pour le Collège des autres enseignants à la section disciplinaire à l'égard des enseignants.**

| Document en annexe au présent extrait : |
| --- |
| Extrait transmis à la Rectrice Chancelier des Universités le : 10/06/2026 |



INSA RENNES
Institut National des Sciences Appliquées de Rennes
20, avenue des Buttes de Coësmes - CS 70839 - 35708 Rennes Cedex 7 - France
Tél.+ 33 (0)2 23 23 82 00 - Fax + 33 (0)2 23 23 83 96
www.insa-rennes.fr